

DEPARTEMENT
<b>LOIRE</b>
CANTON
<b>RIVE DE GIER</b>
COMMUNE
<b>RIVE DE GIER</b>

Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Note de synthèse : 13/06/2019  
 Extrait : 21/06/2019

**Séance du 20 juin 2019**

Nombre de Conseillers en exercice : 31  
 Présents : 25  
 Votants : 31

**Etaient présents :**

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, M. Jean POINT, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

Délibération :  
**N° DEL\_2019\_071**

**OBJET :**  
 Convention d'objectifs et de moyens entre  
 la Ville et l'Union des commerçants les  
 Rues 2 Rive (Annexe 04-01)

**Avai(en)t donné pouvoir :**

M. Philippe JASSERAND à M. Gérard OCTROY, M. Sébastien DUMAINE à M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Virginie DELMARRE à Mme Martine HATTERER, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Catherine TISSIER à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

**Secrétaire de séance :** Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

**Rappel et référence(s) :**

La Ville de RIVE DE GIER est le partenaire privilégié de l'Union des commerçants et artisans les « Rues 2 Rive » depuis plusieurs années.

Les « Rues 2 Rive » a pour objet la promotion, l'animation et le développement du commerce local, ainsi que la défense de ses intérêts. Elle est notamment l'un des partenaires de l'opération urbaine de RIVE DE GIER. Les « Rues 2 Rive » participe à l'attractivité et à l'animation de la Ville en organisant ou en participant à plusieurs manifestations festives locales chaque année (8 décembre, soirée de printemps, braderie...).

Afin de permettre à l'association de maintenir la bonne tenue de ses activités, la Ville participe chaque année à son financement par le biais d'une subvention annuelle. Pour l'année 2019, le montant de la subvention accordée est de 13 000,00 € conformément à la délibération n° DEL-2019-035 du 27 mars 2019.

**Contenu :**

Afin de préciser les rapports entre la Ville de RIVE DE GIER et l'association des commerçants et artisans les « Rues 2 Rive » et d'en fixer les conditions, il est proposé d'établir une convention d'objectifs et de moyens.

**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de RIVE DE GIER et l'Union des commerçants et artisans les « Rues 2 Rive ».

**Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. Le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Rive de Gier et l'union des commerçants et artisans les "Rues 2 Rive"**

**Ont signé au registre tous les membres présents,  
 pour copie conforme,  
 Le Maire,  
 Conseiller Départemental,  
 Jean-Claude CHARVIN**